



Collectivité  
Territoriale  
de Guyane

Cayenne, mercredi 13 décembre 2017

*Le Président de la  
Collectivité territoriale de Guyane*

**Mesdames, Messieurs les  
Membres du personnel de la SIMKO**  
33, avenue Jean-Jaurès  
BP 812  
97388 KOUROU Cédex

**Objet** : Assemblée générale de la SIMKO

Mesdames, Messieurs,  
Chers membres du personnel,

La session par l'Etat et le CNES de leurs actions au profit de la SNI afin de permettre à cette dernière devenir majoritaire au sein du capital de la SIMKO a soulevé une inquiétude quant au devenir de la société kourouciennne et aux orientations stratégiques qui lui seraient assignées.

Ces inquiétudes, je les comprends. Je me suis déjà largement exprimé sur le sujet, et ma position est, je le crois, connue de tous depuis plusieurs mois déjà.

Je tiens à vous faire savoir qu'à mon niveau, j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour que les collectivités qui siègent au Conseil d'administration, et notamment la CTG, puissent faire entendre leur voix et défendre vos intérêts ainsi que ceux de la société.

Il a ainsi été convenu que la présidence du Conseil d'administration ainsi que celle du nouveau Comité d'orientation stratégique de la SIMKO reviendrait à un élu local (représentant de la mairie de Kourou) ou territorial (représentant de la CTG).

De même, les collectivités conserveront une minorité de blocage dans le capital (à hauteur de 34%) ainsi que 5 sièges au Conseil d'administration. Concrètement, cela signifie que rien ne pourra se faire sans l'accord des collectivités de Guyane, ce qui constitue la meilleure garantie possible pour la pérennité de la SIMKO.

La SNI s'est en outre engagée à préserver les effectifs et les acquis sociaux des salariés ainsi que l'encadrement actuel ; le siège de la société demeurant, lui, à Kourou.

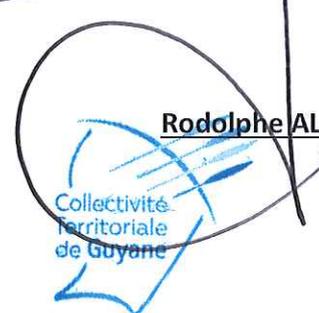
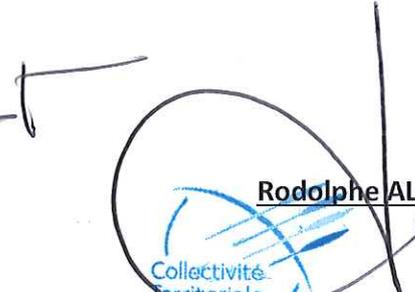
Page 1 sur 2

J'ai également reçu des garanties sur les stratégies de la SIMKO en matière de production de logements - celle-ci ayant vocation à plus que doubler d'ici 2020 passant de 300 à 800 logements livrés par an - et en matière d'investissements pour l'entretien et la réhabilitation de son parc immobilier, avec plus de 4 millions d'euros par an pour l'entretien et 6 à 7 millions d'euros par an pour les opérations de réhabilitation.

Je tenais par la présente, à défaut d'être parmi vous lors de cette Assemblée générale, à m'engager solennellement auprès de vous à veiller personnellement au respect de ces engagements afin que la SIMKO reste un opérateur dynamique, ambitieux, au service de la politique volontariste d'accès au logement pour laquelle je me suis toujours battu, en tant que Président de Région et aujourd'hui Président de la CTG.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, chers membres du personnel, à l'assurance de ma considération distinguée et de mon total dévouement pour faire avancer la cause de la SIMKO, et à travers elle, la cause de la Guyane.

Bien cordial



**Rodolphe ALEXANDRE**  
Collectivité territoriale de Guyane